

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBELLS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Procuration : 4

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/01 : Décision Modificative n°2 – Budget Cinéma :

Afin de pouvoir honorer les opérations de mandat à réaliser il est impératif de valider la DM2 proposée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 2 CINEMA 2021

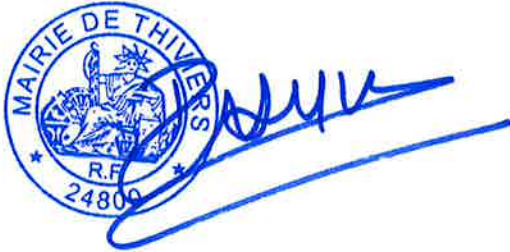
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la décision modificative 2 du Budget Cinéma.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Procuration : 4

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/02 : Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement :

Afin de pouvoir honorer les opérations de mandat à réaliser il est impératif de valider la DM1 proposée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1 ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		300 000,00 €		300 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la décision modificative 1 du Budget Assainissement.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
 qui certifie en outre que la présente délibération a
 été affichée, rendue exécutoire et adressée à
 Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
 Madame le Maire,
 Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
 Madame le Maire,
 Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Procuration : 4

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/03 : Décision Modificative n°2 – Budget Principal :

Afin de pouvoir honorer les opérations de mandat à réaliser il est impératif de valider la DM2 proposée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 500.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-1313 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	58 820.00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 800.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	76 620.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	4 728.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2020GYMNASEFOR : GYMNASE RENE FORESTIER	0.00 €	40 092.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-360 : Travaux école primaire	0.00 €	6 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2020VOIRIE : PROGRAMME VOIRIE URBAINE ET RURALE 2021	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	56 620.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	76 620.00 €	0.00 €	76 620.00 €
Total Général		76 620.00 €		76 620.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** la décision modificative 2 du Budget Principal.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/04 : Rapport de la CLECT : Rétrocession du logement de la Perdicie à JUMILHAC LE GRAND :

Rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin

Validation de l'évaluation des charges transférées

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Périgord-Limousin est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est réunie le 15/09/2021 et a validé le rapport sur l'évaluation des charges transférées pour la rétrocession du logement de « la Perdicie » à Jumilhac le Grand.

Ce rapport a ensuite été notifié le 17/09/2021 à chaque Commune membre de la Communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois suivant sa transmission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 15/09/2021 concernant la rétrocession du logement de « la Perdicie » à la Commune de Jumilhac le Grand et concernant l'évaluation des charges transférées, calculées avec un coût de renouvellement sur 20 ans, et un montant de charges de 187.67 €/an au profit de la Communauté de communes à compter du 01 janvier 2022.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/05 : Rapport de la CLECT : Transfert ou Rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire

- Transfert ou rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire

Rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin

Validation de l'évaluation des charges transférées

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Périgord-Limousin est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est réunie le 15/09/2021 et a validé le rapport sur l'évaluation des charges transférées pour le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire.

Ce rapport a ensuite été notifié le 17/09/2021 à chaque Commune membre de la Communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois suivant sa transmission.

Madame le Maire présente le rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **De VALIDER** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 15/09/2021 concernant le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire et concernant l'évaluation des charges transférées avec un transfert de charges évalué à 2.67 € / ml à compter du 01 janvier 2022.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- COURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/06 : Admission en non-valeur Budget Assainissement et Budget Principal :

Madame le Maire expose,

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public dont l'état récapitulatif est annexé.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes au Budget Assainissement et au Budget Principal 2021 en non-valeur :

- Budget Assainissement : 160.50 € au motif « poursuite sans effet - décédé et demande de renseignements négative »
- Budget Principal : Admission en non-valeur pour un total de : 19 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les sommes ci-jointes en admission en non-valeur et d'accepter les admissions en non-valeur de cette créance.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

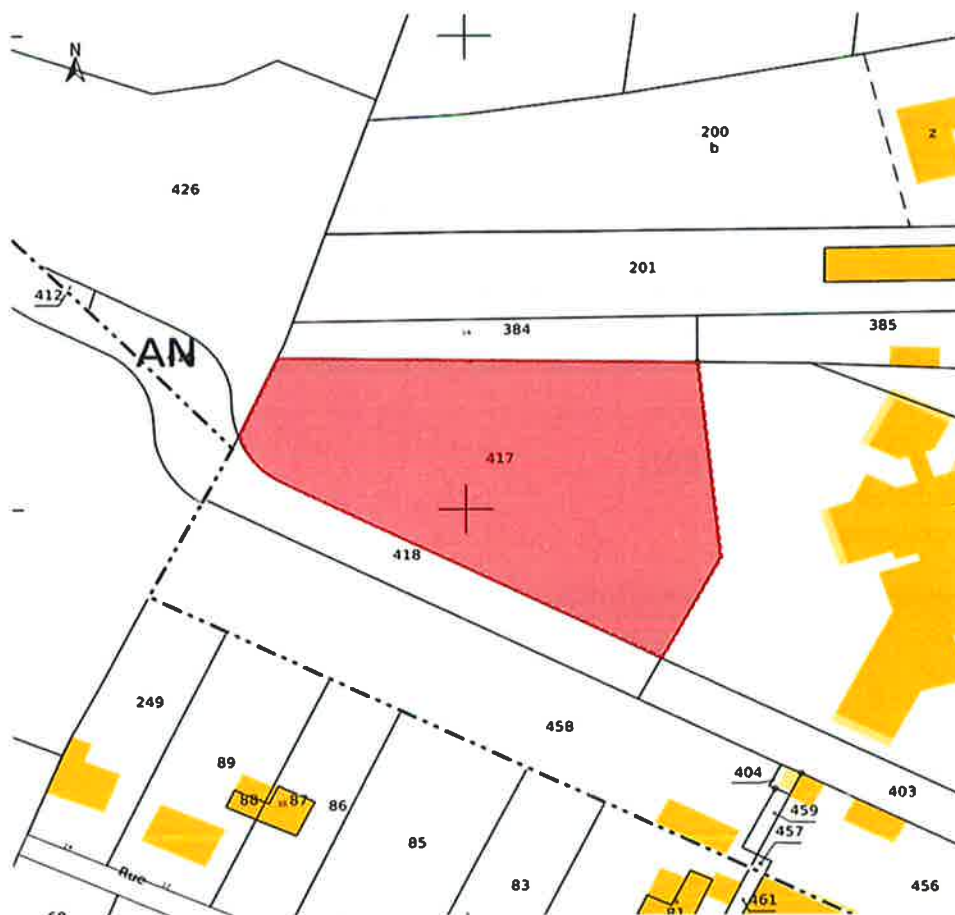
N°2021/09/07 : Vente de terrain à la société Ages et Vie Habitat :

Madame le Maire expose,

Des contacts avec la commune ont été pris par la société dénommée « Ages & Vie Habitat », société par actions simplifiée au capital de 30.000,00€, dont le siège social est à BESANCON (25000), 3 rue Armand BARTHET, identifiée sous le numéro 493 481 204 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON, qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires (ci-après « le Projet »).

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet à savoir la parcelle cadastrée AN 417 située rue d'Östringen d'une superficie de 3774 m².



Les bâtiments seront exploités par la société « Ages & Vie Gestion » société par actions simplifiée au capital de 49 800 € dont le siège est à BESANCON (25000), 3 rue Armand Barthet, identifiée au SIREN sous le numéro 501 455 422 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes : le terrain sera vendu au prix de 20 € net vendeur le m².

Il est précisé que ce Projet :

- Consiste en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social
- Repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » sera assortie de l'obligation pour la société « Ages & Vie Habitat » de construire les bâtiments décrits ci-dessus, conformément au descriptif dont la commune a d'ores et déjà reçu un exemplaire et destinés à l'hébergement des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

La construction de ces bâtiments devra être achevée dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de l'acquisition du terrain par la société « Ages & Vie Habitat ». La date d'achèvement correspondra à la date indiquée dans la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

La présente obligation devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes qui pourraient être signés dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de signature de la vente du terrain.

En complément de cette obligation de la société « Ages & Vie Habitat », la société « Ages & Vie Gestion », s'engagera, concomitamment à la signature de l'acte de vente du terrain, à :

- Exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pendant une durée de 12 ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie »,
- Favoriser l'accueil des personnes âgées habitant dans la commune ou de leurs ascendants.

En conséquence, le prix de 20 € est justifié.

Considérant que la présente cession est conditionnée par la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social, et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général. », la commune s'engagera à :

- Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
- Faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune,
- Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,
- Mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept « Ages & Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- Faire le lien entre « Ages & Vie Gestion » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune de THIVIERS.

La commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandée avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie Gestion » avec un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal donne son accord sur la cession de la parcelle AN 417 d'une superficie de 3774 m² et autorise le maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles :

- L.2141-1 et L 2141-2 relatifs à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,
- L.2221-1 relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,
- L.3211-14 relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,
- L.3221-1 relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2141-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que : « *Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité* »,

Vu le Décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles,

Vu la nécessité d'encourager le développement sur la commune de THIVIERS de projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Vu l'avis du DOMAINE sur la valeur vénale en date du 17/08/2021 fixant la valeur à 20€ le M²

Considérant que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisée à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,

Considérant que la présente cession est conditionnée à la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général,

Considérant que la société « Ages & Vie Gestion » s'engagera à exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pour une durée de douze ans tacitement reconductibles à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie » et à réserver en priorité les logements aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie résidant sur le territoire de la commune ou à leurs ascendants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la société « Ages & Vie Habitat » à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AN 417 portant sur le projet ci-dessus décrit,
- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée AN 417 d'une emprise de 3774 m² à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 20 € net vendeur le m² et droits d'enregistrement,

- **MANDATE** Madame le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides ou toutes servitudes qui pourraient être nécessaires.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



AR Prefecture

024-212405518-20210930-20210907-DE
Reçu le 06/10/2021
Publié le 06/10/2021



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/08 : Lancement d'un diagnostic du système d'assainissement collectif :

Lancement d'un diagnostic d'assainissement collectif :

La Ville de THIVIERS dispose d'un système d'assainissement collectif regroupant : le réseau d'assainissement ; la station d'épuration et les postes de relevage. Les collectivités ont l'obligation de réaliser un diagnostic de leurs installations de façon périodique et a minima tous les 10 ans. Or la ville de THIVIERS a un diagnostic qui date de 2002. Il nous est demandé aujourd'hui par la Police de l'Eau et l'agence de l'eau de s'engager dans la réalisation d'un diagnostic.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place la procédure de marché public pour la réalisation d'un diagnostic
- **MISSIONNE l'ATD24** pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- **INSCRIT** au Budget annexe les crédits nécessaires à la réalisation de ces études
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à cette opération

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- COURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/09 : Autorisation de lancement de la procédure de Délégation de Service Public du service d'assainissement collectif :

Afin d'organiser la gestion du service assainissement et compte tenu du départ à la retraite de l'agent communal en charge du service, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une délégation de service public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place la procédure de marché public pour la mise en place d'une délégation de service public
- **MISSIONNE l'ATD24** pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- **INSCRIT** au Budget annexe les crédits nécessaires à la réalisation de ces études
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à cette opération

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/10 : Eradication des luminaires BOULES DETR 2021

L'ensemble de l'opération est estimé à 25 482.70 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du CONSEIL MUNICIPAL sur le projet proposé par le SDE 24. S'agissant de travaux de « Nouvelle donne – Eradication des luminaires boules » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 70% de la dépense HT, soit un montant estimé à 14 864.91 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le dossier présenté
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux au 1^{er} trimestre 2022
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune
- **S'ENGAGE** à régler au SDE de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recettes
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- COURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/11 : Convention avec FRA CINEMA relative à un contrat d'achat de droits d'exploitation cinématographique « saison 2021-2022 »

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la convention ci-jointe avec la société FRA CINEMA afin de diffuser au Cinéma de THIVIERS de l'opéra.

Les tarifs proposés sont de 15€ minimum pour les adultes et 12 € pour les moins de 12 ans. La commune conservera 50% des recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention avec FRA CINEMA
- **ADOpte** les tarifs présentés dans la convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
qui certifie en outre que la présente délibération a
été affichée, rendue exécutoire et adressée à
Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
Madame le Maire,
Isabelle HYVOZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIVIERS**

Le 30 Septembre 2021 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THIVIERS.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Sophie CRESCENT).

Date de convocation : 23/09/2021

Nombre d'élus : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Procuration : 4

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. BOST Jean-François a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

N°2021/09/12 : Actualisation du plan de Financement – Projet de restructuration du Gymnase René FORESTIER

Suite à la présentation du nouvel APD et compte tenu de la hausse des matières premières, il y a lieu de délibérer à nouveau sur le projet et de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement.

GYMNASE RENE FORESTIER				
DEPENSES		RECETTES		
Etudes, Moe	102 782,30 €	DETR assiette de 390 000 €	25,63%	99 957,00 €
Travaux	880 801,00 €	DSIL assiette de 671 900€	40%	141 958,00 €
TOTAL HT	983 583,30 €	CD24	25%	220 200 €
		REGION	25%	220 200 €
		TOTAL HT		682 316 €
		FCTVA		193 616,41 €
		Autofinancement		304 368,05 €
TOTAL TTC	1 180 299,96 €	TOTAL TTC		1 180 299,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 25 % HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil régional Nouvelle Aquitaine au titre des équipements sportifs à hauteur de 25 % HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

Copie certifiée conforme par le Maire soussigné,
 qui certifie en outre que la présente délibération a
 été affichée, rendue exécutoire et adressée à
 Monsieur le Sous-Préfet de Nontron.
 Madame le Maire,
 Isabelle HYVOZ

THIVIERS le 01/10/2021
 Madame le Maire,
 Isabelle HYVOZ



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

Le 30 Septembre 2021 à 20H00, le Conseil municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu de séance ordinaire, à la salle du Conseil municipal en mairie de Thiviers.

Etaient Présents : M. BOST Jean-François, Mme BOSREDON- CURNIL Sylvie, Mme CRESCENT Sophie, M. DOBBELS Michel, M. DUSSUTOUR Bernard, M. DUTHEIL Frédéric, Mme ESCLAVARD Anne-Sophie, M. GARREAU Jacky, Mme HYVOZ Isabelle, Mme LARRIEUX Isabelle, Mme LASMESURAS-DEGLANE Christine, M. LEHAIR Lionel, M. MORTESSAGNE Benoît, Mme RABAUD Nathalie, M. SAERENS Grégory (Arrivé à 20h10), M. COUTURIER Pierre-Yves, Mme LANGLADE Colette, M. REBIERE Michel.

Etaient Absents : Mme BRUN Christelle (Procuration à M. MORTESSAGNE Benoît), Mme DE OLIVEIRA Fatima (Procuration à M. Jean-François BOST, M. CHABROL Hugo, Mme GUICHARD Michelle (Procuration à Mme Isabelle HYVOZ, M. LECHEVALIER Sébastien (Procuration à Mme Sophie CRESCENT).

Madame Isabelle HYVOZ
Maire



Madame le Maire désigne Monsieur Jean-François BOST secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 Juillet 2021 :

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'approbation de ce compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce compte-rendu.

2. FINANCES :

2021/09/01 : Décision Modificative n°2 – Budget Cinéma :

Afin de pouvoir honorer les opérations de mandat à réaliser il est impératif de valider la DM2 proposée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM N° 2 CINEMA 2021

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOPTE la décision modificative 2 du Budget Cinéma.

2021/09/02 : Décision Modificative n°1 – Budget Assainissement :

Afin de pouvoir honorer les opérations de mandat à réaliser il est impératif de valider la DM1 proposée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 1 ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
D-203 : Frais d'études, de recherche, de développ. et frais d'insertion	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
Total Général		300 000,00 €		300 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la décision modificative 1 du Budget Assainissement.

2021/09/03 : Décision Modificative n°2 – Budget Principal :

Afin de pouvoir honorer les opérations de mandat à réaliser il est impératif de valider la DM2 proposée.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6542 : Créances éteintes	0.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-67B : Autres charges exceptionnelles	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 500.00 €	16 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1313 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	58 820.00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 800.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	76 620.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	4 728.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-2020GYMNASSEFOR : GYMNASSE RENE FORESTIER	0.00 €	40 092.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-360 : Travaux école primaire	0.00 €	6 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-2020VOIRIE : PROGRAMME VOIRIE URBAINE ET RURALE 2021	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	56 620.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	76 620.00 €	0.00 €	76 620.00 €
Total Général		76 620.00 €		76 620.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la décision modificative 2 du Budget Principal.

2021/09/04 : Rapport de la CLECT : Rétrocession du logement de la Perdicie à JUMILHAC LE GRAND :

Validation de l'évaluation des charges transférées

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Périgord-Limousin est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est réunie le 15/09/2021 et a validé le rapport sur l'évaluation des charges transférées pour la rétrocession du logement de « la Perdicie » à Jumilhac le Grand.

Ce rapport a ensuite été notifié le 17/09/2021 à chaque Commune membre de la Communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois suivant sa transmission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 15/09/2021 concernant la rétrocession du logement de « la Perdicie » à la Commune de Jumilhac le Grand et concernant l'évaluation des charges transférées, calculées avec un coût de renouvellement sur 20 ans, et un montant de charges de 187.67 €/an au profit de la Communauté de communes à compter du 01 janvier 2022.

2021/09/05 : Rapport de la CLECT : Transfert ou Rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire :

Transfert ou rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire

Validation de l'évaluation des charges transférées

Madame le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Périgord-Limousin est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

La CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est réunie le 15/09/2021 et a validé le rapport sur l'évaluation des charges transférées pour le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire.

Ce rapport a ensuite été notifié le 17/09/2021 à chaque Commune membre de la Communauté qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de 3 mois suivant sa transmission.

Madame le Maire présente le rapport à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **De VALIDER** le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Périgord-Limousin du 15/09/2021 concernant le transfert ou la rétrocession de la voirie d'intérêt communautaire et concernant l'évaluation des charges transférées avec un transfert de charges évalué à 2.67 € / ml à compter du 01 janvier 2022.

2021/09/06 : Admission en non-valeur Budget Assainissement et Budget Principal :

Madame le Maire expose,

Madame le Maire présente les sommes à admettre en non-valeur pour des créances anciennes. Ces sommes sont fournies par le Trésor Public dont l'état récapitulatif est annexé.

Madame le Maire propose d'inscrire les sommes au Budget Assainissement et au Budget Principal 2021 en non-valeur :

- Budget Assainissement : 160.50 € au motif « poursuite sans effet - décédé et demande de renseignements négative »
- Budget Principal : Admission en non-valeur pour un total de : 19 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire les sommes ci-jointes en admission en non-valeur et d'accepter les admissions en non-valeur de cette créance.

3. URBANISME :

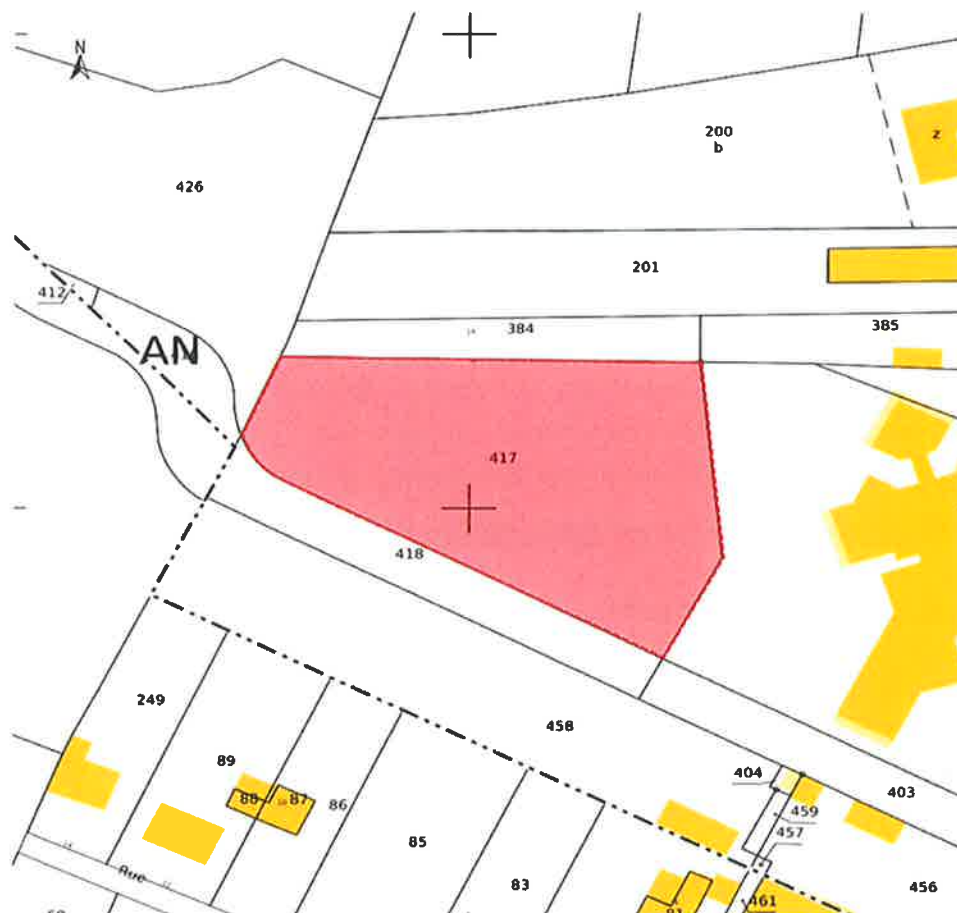
2021/09/07 : Vente de terrain à la société Ages et Vie Habitat :

Madame le Maire expose,

Des contacts avec la commune ont été pris par la société dénommée « Ages & Vie Habitat », société par actions simplifiée au capital de 30.000,00€, dont le siège social est à BESANCON (25000), 3 rue Armand BARTHET, identifiée sous le numéro 493 481 204 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON, qui a développé une nouvelle forme d'hébergement (habitat inclusif) destinée aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie, qui ne peuvent plus résider à leur domicile mais qui veulent rester dans leur ville ou leur quartier.

La société « Ages & Vie Habitat », propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires (ci-après « le Projet »).

Un terrain communal semble propice à la réalisation de ce projet à savoir la parcelle cadastrée AN 417 située rue d'Östringen d'une superficie de 3774 m².



Les bâtiments seront exploités par la société « Ages & Vie Gestion » société par actions simplifiée au capital de 49 800 € dont le siège est à BESANCON (25000), 3 rue Armand Barthet, identifiée au SIREN sous le numéro 501 455 422 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON.

La cession se réaliserait selon les modalités suivantes : le terrain sera vendu au prix de 20 € net vendeur le m².

Il est précisé que ce Projet :

- Consiste en la réalisation de logements accueillant des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social
- Repose sur un motif d'intérêt général puisqu'il permet l'accueil et le maintien de personnes âgées dans la commune la société Ages & Vie Gestion donnant une priorité d'accueil aux personnes âgées de la commune et à leurs ascendants.

La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » sera assortie de l'obligation pour la société « Ages & Vie Habitat » de construire les bâtiments décrits ci-dessus, conformément au descriptif dont la commune a d'ores et déjà reçu un exemplaire et destinés à l'hébergement des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie.

La construction de ces bâtiments devra être achevée dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de l'acquisition du terrain par la société « Ages & Vie Habitat ». La date d'achèvement correspondra à la date indiquée dans la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

La présente obligation devra être rappelée dans tous les actes translatifs ou déclaratifs concernant le bien objet des présentes qui pourraient être signés dans un délai de trois (3) ans à compter de la date de signature de la vente du terrain.

En complément de cette obligation de la société « Ages & Vie Habitat », la société « Ages & Vie Gestion », s'engagera, concomitamment à la signature de l'acte de vente du terrain, à :

- Exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pendant une durée de 12 ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie »,
- Favoriser l'accueil des personnes âgées habitant dans la commune ou de leurs ascendants.

En conséquence, le prix de 20 € est justifié.

Considérant que la présente cession est conditionnée par la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social, et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général. », la commune s'engagera à :

- Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
- Faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune,
- Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,
- Mettre à disposition des plaquettes informatives aux accueils de la mairie et du CCAS pour faire connaître le concept « Ages & Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- Faire le lien entre « Ages & Vie Gestion » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune de THIVIERS.

La commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandée avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie Gestion » avec un préavis de 6 mois.

Le conseil municipal donne son accord sur la cession de la parcelle AN 417 d'une superficie de 3774 m² et autorise le maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris l'acte de vente et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides.

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée AN 417 d'une emprise de 3774 m² à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 20 € net vendeur le m² et droits d'enregistrement,
- **MANDATE** Madame le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides ou toutes servitudes qui pourraient être nécessaires.

2021/09/08 : Lancement d'un diagnostic du système d'assainissement collectif :

Lancement d'un diagnostic d'assainissement collectif :

La Ville de THIVIERS dispose d'un système d'assainissement collectif regroupant : le réseau d'assainissement ; la station d'épuration et les postes de relevage. Les collectivités ont l'obligation de réaliser un diagnostic de leurs installations de façon périodique et a minima tous les 10 ans. Or la ville de THIVIERS a un diagnostic qui date de 2002. Il nous est demandé aujourd'hui par la police de l'eau et l'Agence de l'eau de s'engager dans la réalisation d'un diagnostic.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place la procédure de marché public pour la réalisation d'un diagnostic
- **MISSIONNE l'ATD24** pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- **INSCRIT** au Budget annexe les crédits nécessaires à la réalisation de ces études
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à cette opération

2021/09/09 : Autorisation de lancement de la procédure de Délégation de Service Public du service d'assainissement collectif :

Lancement d'un diagnostic d'assainissement collectif :

Afin d'organiser la gestion du service assainissement et compte tenu du départ à la retraite de l'agent communal en charge du service, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une délégation de service public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en place la procédure de marché public pour la mise en place d'une délégation de service public
- **MISSIONNE l'ATD24** pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- **INSCRIT** au Budget annexe les crédits nécessaires à la réalisation de ces études
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents nécessaires à cette opération

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles :

- L.2141-1 et L. 2141-2 relatifs à la sortie des biens du domaine public des collectivités territoriales,
- L.2221-1 relatif aux modes de cession d'immeubles relevant du domaine privé des collectivités territoriales,
- L.3211-14 relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics,
- L.3221-1 relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2141-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que :
« Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat. Cet avis est réputé donné à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité »,

Vu le Décret n° 2019-629 du 24 juin 2019 relatif aux diverses dispositions en matière d'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées mentionné au titre VIII du livre II du code de l'action sociale et des familles,

Vu la nécessité d'encourager le développement sur la commune de THIVIERS de projets d'habitat inclusif, destinés aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes ;

Vu l'avis du DOMAINE sur la valeur vénale en date du 17/08/2021 fixant la valeur à 20€ le M²

Considérant que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisé à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,

Considérant que la présente cession est conditionnée à la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général,

Considérant que la société « Ages & Vie Gestion » s'engagera à exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pour une durée de douze ans tacitement reconductibles à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie » et à réserver en priorité les logements aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie résidant sur le territoire de la commune ou à leurs ascendants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la société « Ages & Vie Habitat » à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle cadastrée AN 417 portant sur le projet ci-dessus décrit,

2021/09/10 : Eradication des luminaires BOULES DETR 2021

L'ensemble de l'opération est estimé à 25 482.70 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du Conseil Municipal sur le projet proposé par le SDE 24. S'agissant de travaux de « Nouvelle donne – Eradication des luminaires boules » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 70% de la dépense HT, soit un montant estimé à 14 864.91 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE24. La dépense sera inscrite au budget de la commune. Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le dossier présenté
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux au 1^{er} trimestre 2022
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune
- **S'ENGAGE** à régler au SDE de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recettes
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

4. CINÉMA :

2021/09/11 : Convention avec FRA CINEMA relative à un contrat d'achat de droits d'exploitation cinématographique « saison 2021-2022 »

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la convention ci-jointe avec la société FRA CINEMA afin de diffuser au Cinéma de THIVIERS de l'opéra.

Les tarifs proposés sont de 15€ minimum pour les adultes et 12 € pour les moins de 12 ans. La commune conservera 50% des recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention avec FRA CINEMA
- **ADOpte** les tarifs présentés dans la convention
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires

5. DÉVELOPPEMENT :

2021/09/12 : Actualisation du plan de Financement – Projet de restructuration du Gymnase René FORESTIER

Suite à la présentation du nouvel APD et compte tenu de la hausse des matières premières, il y a lieu de délibérer à nouveau sur le projet et de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement.

GYMNASE RENE FORESTIER				
DEPENSES		RECETTES		
Etudes, Moe	102 782,30 €	DETR assiette de 390 000 €	25,63%	99 957,00 €
Travaux	880 801,00 €	DSiL assiette de 671 900€	40%	141 958,00 €
TOTAL HT	983 583,30 €	CD24	25%	220 200 €
		REGION	25%	220 200 €
		TOTAL HT		682 316 €
		FCTVA		193 616,41 €
		Autofinancement		304 368,05 €
TOTAL TTC	1 180 299,96 €	TOTAL TTC		1 180 299,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil départemental de la Dordogne à hauteur de 25 % HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à demander des subventions au Conseil régional Nouvelle Aquitaine au titre des équipements sportifs à hauteur de 25 % HT
- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer les consultations nécessaires pour cette opération
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à cette opération.

6. QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'inauguration du mois Octobre Rose avec la Ligue Départementale contre le Cancer, le Vendredi 1er Octobre à 18h30 en mairie.

- Le Téléthon aura lieu le premier week-end du mois de décembre soit, les 4 et 5 Décembre 2021.
- L'inauguration de la Fête de la science aura lieu le lundi 4 Octobre 2021 à la salle du parc municipale ; cette exposition se prolongera jusqu'au 9 Octobre 2021.
- Durant les fêtes de fin d'année, les marchés hebdomadaires du samedi matin seront avancés au vendredi, les jours de Noël et du 1er de l'an étant un samedi.

Monsieur Michel DOBBELS nous informe de la mise en ligne prochaine du marché pour les travaux de construction de la tribune de Football au Parc Municipal.

- Le projet de vidéoprotection sur la commune de Thiviers a débuté : l'installation des caméras va commencer dans 15 jours environ.

Madame Sophie CRESCENT fait part à l'assemblée de sa rencontre avec la classe de CM2 de l'école primaire Charlotte SERRE à Thiviers pour la mise en route des candidatures à l'élection du nouveau Conseil Municipal de Jeunes. Les enfants de cette classe se sont montrés fortement intéressés par le projet et de nombreuses candidatures sont à prévoir.

Il reste encore à rencontrer les classes de 6ème, 5ème et 4ème du Collège Léonce Bourliaguet mais nous attendons la proposition de dates de la part de Madame la Principale.

Fin de la séance : 20h48

Page de Signature :

Nom et Prénom	Signature
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
BOSREDON-COURNIL Sylvie	
SAERENS Grégory	
LASMESURAS-DEGLANE Christine	
GARREAU Jacky	
GUICHIARD Michelle	Pouvoir à M. Isabelle HYVOZ
LEHAIR Lionel	
BOST Jean-François	
DUSSUTOUR Bernard	
DUTHEIL Frédéric	
ESCLAVARD Anne-Sophie	
CRESCENT Sophie	
DE OLIVEIRA Fatima	Pouvoir à M. Jean-François BOST
LARRIEUX Isabelle	
CHABROL Hugo	Absent
RABAUD Nathalie	
LECHEVALIER Sébastien	Pouvoir à Mme Sophie CRESCENT
BRUN Christelle	Pouvoir à M. Benoît MORTESSAGNE
MORTESSAGNE Benoît	
COUTURIER Pierre-Yves	
LANGLADE Colette	
REBIÈRE Michel	